

Pour la prise en charge des repas par le service municipal de restauration scolaire

RENOUVELLEMENT DE PRISE EN CHARGE : sans modification avec modification (liée à l'évolution de la prise en charge)

NOUVELLE PRISE EN CHARGE

A remplir par la famille

Enfant			
École + niveau + nom du Médecin scolaire			
Mesure alimentaire (préciser l'allergie ou le régime)			
Nom + adresse parents			
☎ domicile - ☎ travail			
Adresse mail			

A remplir par le médecin scolaire

Diagnostic d'allergie alimentaire confirmé par bilan allergologique le :

Certifié par :

Je, soussigné(e) Docteur , Médecin Scolaire Ville de Nantes certifie que l'état de santé de l'enfant nécessite l'éviction des aliments suivants :

Signature Cachet

PAI : oui non

Trousse d'urgence : oui non Lieu de stockage :

A remplir par le service municipal de restauration

Accueil du matin : OUI (Attention ! pas de prise en charge) NON

Accueil du midi: OUI NON

Panier Repas froid famille : OUI (jusqu'à prise en charge SMR) NON

Déjeune à la cantine à partir du :

Panier Repas Orédia Plats de substitution Cuisine Centrale

Porc : OUI NON Viande : OUI NON

Observations :

Signature

Dans le cadre du PAI, la ville de Nantes va collecter et enregistrer des informations à caractère personnel, qui seront réservées à l'usage des professionnels de l'enfance et ne peuvent être communiquées à des tiers sans votre consentement. Ces données seront conservées pendant la scolarité en 1^{er} degré de l'enfant à Nantes. Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant le pôle santé globale de l'enfant ou le délégué à la protection des données de la collectivité (dgd@maine-nantes.fr). Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de retirer son consentement, de définir le sort de ses données après son décès et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).